Appel à projets : Transformation numérique des salles de cinéma indépendantes

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

Dispositif de soutien aux projets de transformation numérique de la petite et moyenne exploitation cinématographique indépendante pour favoriser le déploiement de solutions digitales permettant aux exploitants d'être plus performants dans leur communication, leur relation au public, ou de simplifier leur gestion.

Cet appel à projets a pour objectifs de :

- développer la visibilité et l'attractivité des salles indépendantes et de proximité de Nouvelle-Aquitaine,
- permettre de développer, d'amplifier la relation avec leur public, mais aussi de la renouveler,
- répondre aux attentes des spectateurs quant aux usages numériques les plus adaptés et courants (usage du mobile, réseaux sociaux,...).

Fin de dépôt des dossiers, le 31 décembre 2022.

Conditions d'attribution

Qui peut candidater ?

— Entreprises éligibles

Peuvent candidater les petites et moyennes exploitations indépendantes de la Nouvelle-Aquitaine.

Peuvent également candidater les porteurs de projets :

- personnes privées, y compris sous forme associative, inscrites au RCS en Nouvelle-Aquitaine,
- personnes publiques propriétaires des fonds de commerce et/ou exploitantes d'établissements de spectacles cinématographiques.

— Critères d'éligibilité

La petite et moyenne exploitation indépendante doit répondre aux conditions suivantes :

- être un établissement fixe de 6 écrans maximum,
- ou être un circuit itinérant,
- avoir réalisé, en moyenne, au cours des 3 dernières années, moins de 1% des entrées sur le territoire national.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- site internet et application mobile, solution de newsletters, réseaux sociaux, système de vente à distance : coûts de développement, nom de domaine, installation, licence (un an),
- équipement informatique dédié, écran d'affichage dynamique : matériel et installation, licence (un an),
- billetterie électronique en salle : matériel et installation, licence (un an).

Quelles sont les particularités ?

— Dépenses inéligibles

Les frais de personnels mobilisés sur le projet ne pas éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'appel à projets s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention à hauteur de 50% des dépenses éligibles (base HT ou TTC pour les structures non assujetties à la TVA).

L'aide est plafonnée à 3 000 €.

Informations pratiques

Comment candidater ?

— Auprès de quel organisme

L'entreprise doit télécharger et remplir le dossier de candidature ainsi que le budget à annexer (ces documents sont joints dans la partie "Fichiers attachés").

Elle doit également préparer les pièces justificatives demandées.

Une fois le dossier dûment complété, l'envoyer par e-mail à **cinetransfonum@nouvelle-aquitaine.fr**.

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
  14, Rue François de Sourdis
  33077 BORDEAUX Cedex
  Téléphone : 05 57 57 80 00

Fichiers attachés

- Dossier de candidature - Salle fixe (23/06/2022 - 0.12 Mo)
- Annexe dossier de candidature : Budget (23/06/2022 - 80.3 Ko)
- Dossier de candidature - Circuits itinérants (23/06/2022 - 0.12 Mo)

Source et références légales

Sources officielles

Règlement adopté par délibération de la Commission permanente du 15 mars 2021, modifié par délibération de la Commission permanente en date du 8 novembre 2021.